

III.I Mesures correctives et mesures provisoires immédiates

Les champs marqués d'un * doivent être remplis avant que le formulaire puisse être soumis au niveau suivant.

III. Application de la loi - contexte et mise en œuvre

III.I Mesures correctives et mesures provisoires immédiates (réf. Article 10(5) du règlement Bois)

L'application du règlement Bois exige des États membres qu'ils mettent en place des mesures nationales fournissant un cadre solide pour pouvoir prendre des mesures d'application efficaces, dissuasives et proportionnées et sanctionner les différents responsables (opérateurs, commerçants et organismes de contrôle) pour les infractions au règlement. Les informations sur les cadres juridiques utilisés, l'éventail des sanctions nationales potentielles et leurs niveaux les plus élevés fournissent des informations précieuses pour évaluer la cohérence des mesures d'application potentielles dans l'ensemble de l'UE. Cette section est structurée en fonction des obligations des responsables en vertu du règlement Bois (interdiction pour les opérateurs de mettre sur le marché du bois d'origine illégale ; obligations de diligence raisonnable et de déclaration pour les opérateurs et les organismes de contrôle ; traçabilité pour les négociants et obligation de déclaration pour les organismes de contrôle) et des dispositions relatives aux mesures correctives ou aux mesures provisoires similaires et immédiates, qui sont applicables en cas d'infraction ou pour prévenir les infractions à chaque obligation.

1 Veuillez préciser pour quelles infractions au règlement Bois les avis de mesures correctives ou de mesures similaires, et les mesures provisoires immédiates (réf. Article 10(5) du règlement Bois) peuvent être appliquées dans votre pays :

	Avis de mesures correctives en cas d'infractions :	Autres mesures nationales similaires aux avis de mesures correctives en cas d'infractions :	Mesures provisoires immédiates [1] en cas d'infractions :
* Interdiction (opérateurs)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
* Obligation de diligence raisonnable (opérateurs et organismes de contrôle)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
* Obligation de traçabilité (opérateurs/commerçants)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
* Obligation de déclaration (organismes de contrôle)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

[1] Il s'agit de mesures qui peuvent être émises ou appliquées avec effet immédiat pour empêcher le commerce en violation du règlement Bois et qui peuvent être de nature temporaire, jusqu'à ce que les sanctions prévues à l'article 19 soient appliquées.

* 2 La même législation s'applique-t-elle aux infractions relatives au bois issu du marché intérieur et au bois importé ?
 Oui Non

* 5 Quelle législation prévoit des **mesures pour réagir aux violations du règlement Bois** (veuillez sélectionner toutes les réponses applicables) ?

- Législation spécifique au règlement Bois
 Législation forestière (gestion forestière)
 Code administratif Code pénal (procédural)
 Autre

* 7 Quelle autorité peut émettre des **avis de mesures correctives ou de mesures similaires** (veuillez sélectionner toutes les réponses applicables) ?

- Autorité(s) compétente(s)
 Douanes (si ce n'est pas l'autorité compétente) Police
 Tribunal
 Autre

* 9 Quelle autorité peut prendre des **mesures provisoires immédiates** (veuillez sélectionner toutes les réponses applicables) ?

- Autorité(s) compétente(s)
 Douanes (si ce n'est pas l'autorité compétente) Police
 Tribunal
 Autre

11 Les autorités compétentes effectuent-elles des contrôles de suivi après avoir appliqué un **avis de mesure corrective ou une mesure similaire** ?

- toujours
 parfois jamais

12 Les autorités compétentes effectuent-elles des contrôles de suivi après avoir appliqué une **mesure provisoire immédiate** ?

- toujours
 parfois jamais

Avis de mesures correctives ou de mesures similaires, et mesures provisoires immédiates en cas de violation de l'interdiction

Avis de mesures correctives ou de mesures similaires en cas de violation de l'interdiction

* 13 Veuillez décrire les mesures similaires que votre pays peut prendre (au lieu des avis de mesures correctives).

Lettre d'avertissement avec ordre de faire cesser l'infraction

* 14 Quel est le délai dans lequel un opérateur doit prendre des mesures à la suite d'un avis d'application d'une mesure corrective ou d'une mesure similaire ?

Veillez saisir un nombre entier suivi d'une unité de temps sans espace. Utilisez soit *j* pour les jours, soit *a* pour les années, soit *m* pour les mois. Si le délai n'est pas déterminé, utilisez *non fixé*. Exemples : **45 j** pour 45 jours ; **18 m** pour 18 mois ; **5 a** pour 5 ans ; **non fixé** si non déterminé.

non fixé

Mesures provisoires immédiates en cas de violation de l'**interdiction**

* 15 Précisez quelles mesures provisoires immédiates peuvent être appliquées :

- Saisie de bois/produits dérivés
 - Suspension de l'autorisation de commercer
 - Levée de l'effet suspensif d'une plainte contre la mesure d'application jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise
- Autres mesures appliquées à titre de mesure provisoire immédiate

16 Veuillez préciser les autres mesures :

Confiscation temporaire, mise sous scellés, renvoi ou destruction des produits. Prendre toutes les mesures d'urgence requises par les circonstances qui s'imposent en cas de danger imminent pour la santé publique ou l'environnement.

* 17 Pendant combien de temps les mesures provisoires immédiates peuvent-elles être imposées ?

Veillez saisir un nombre entier suivi d'une unité de temps sans espace. Utilisez soit *j* pour les jours, soit *a* pour les années, soit *m* pour les mois. Si le délai n'est pas déterminé, utilisez *non fixé*. Exemples : **45 j** pour 45 jours ; **18 m** pour 18 mois ; **5 a** pour 5 ans ; **non fixé** si non déterminé.

non fixé

Avis de mesures correctives ou de mesures similaires, et mesures provisoires immédiates en cas de violation de l'**obligation de diligence raisonnable**

Avis de mesures correctives ou de mesures similaires en cas de violation de l'**obligation de diligence raisonnable**

* 18 Veuillez décrire les mesures similaires que votre pays peut prendre (au lieu des avis de mesures correctives).

Lettre d'avertissement avec ordre de faire cesser l'infraction

* 19 Quel est le délai dans lequel un opérateur ou un organisme de contrôle doit prendre des mesures ?

Veillez saisir un nombre entier suivi d'une unité de temps sans espace. Utilisez soit *j* pour les jours, soit *a* pour les années, soit *m* pour les mois. Si le délai n'est pas déterminé, utilisez *non fixé*. Exemples : **45 j** pour 45 jours ; **18 m** pour 18 mois ; **5 a** pour 5 ans ; **non fixé** si non déterminé.

non fixé

Mesures provisoires immédiates en cas de violation de l'**obligation de diligence raisonnable**

* 20 Précisez quelles mesures provisoires immédiates peuvent être appliquées :

- Saisie de bois/produits dérivés
- Suspension de l'autorisation de commercer
- Levée de l'effet suspensif d'une plainte contre la mesure d'application jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise

Autres mesures appliquées à titre de mesure provisoire immédiate

21 Veuillez préciser les autres mesures :

Confiscation temporaire, mise sous scellés, renvoi ou destruction des produits. Prendre toutes les mesures d'urgence requises par les circonstances qui s'imposent en cas de danger imminent pour la santé publique ou l'environnement.

* 22 Pendant combien de temps les mesures provisoires immédiates peuvent-elles être imposées ?

Veuillez saisir un nombre entier suivi d'une unité de temps sans espace. Utilisez soit *j* pour les jours, soit *a* pour les années, soit *m* pour les mois. Si le délai n'est pas déterminé, utilisez *non fixé*. Exemples : **45 j** pour 45 jours ; **18 m** pour 18 mois ; **5 a** pour 5 ans ; **non fixé** si non déterminé.

non fixé

Avis de mesures correctives ou de mesures similaires, et mesures provisoires immédiates en cas de violation de l'obligation de traçabilité

Avis de mesures correctives ou de mesures similaires en cas de violation de l'obligation de traçabilité

* 23 Veuillez décrire les mesures similaires que votre pays peut prendre (au lieu des avis de mesures correctives).

Lettre d'avertissement avec ordre de faire cesser l'infraction

* 24 Quel est le délai dans lequel un commerçant doit prendre des mesures ?

Veuillez saisir un nombre entier suivi d'une unité de temps sans espace. Utilisez soit *j* pour les jours, soit *a* pour les années, soit *m* pour les mois. Si le délai n'est pas déterminé, utilisez *non fixé*. Exemples : **45 j** pour 45 jours ; **18 m** pour 18 mois ; **5 a** pour 5 ans ; **non fixé** si non déterminé.

non fixé

Mesures provisoires immédiates en cas de violation de l'obligation de traçabilité

* 25 Précisez quelles mesures provisoires immédiates peuvent être appliquées :

Saisie de bois/produits dérivés

Suspension de l'autorisation de commercer

Levée de l'effet suspensif d'une plainte contre la mesure d'application jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise

Autres mesures appliquées à titre de mesure provisoire immédiate

26 Veuillez préciser les autres mesures :

Confiscation temporaire, mise sous scellés, renvoi ou destruction des produits. Prendre toutes les mesures d'urgence requises par les circonstances qui s'imposent en cas de danger imminent pour la santé publique ou l'environnement.

* 27 Pendant combien de temps les mesures provisoires immédiates peuvent-elles être imposées ?

Veuillez saisir un nombre entier suivi d'une unité de temps sans espace. Utilisez soit *j* pour les jours, soit *a* pour les années, soit *m* pour les mois. Si le délai n'est pas déterminé, utilisez *non fixé*. Exemples : **45 j** pour 45 jours ; **18 m** pour 18 mois ; **5 a** pour 5 ans ; **non fixé** si non déterminé.

non fixé

Avis de mesures correctives ou de mesures similaires, et mesures provisoires immédiates en cas de violation de l'obligation de déclaration

Avis de mesures correctives ou de mesures similaires en cas de violation de l'obligation de déclaration

* 29 Quel est le délai dans lequel un organisme de contrôle doit prendre des mesures ?

Veillez saisir un nombre entier suivi d'une unité de temps sans espace. Utilisez soit *j* pour les jours, soit *a* pour les années, soit *m* pour les mois. Si le délai n'est pas déterminé, utilisez *non fixé*. Exemples : **45 j** pour 45 jours ; **18 m** pour 18 mois ; **5 a** pour 5 ans ; **non fixé** si non déterminé.

non fixé

Remarques

33 remarques :

Contact

ENV-DECLARE@ec.europa.eu